

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

PRESENTS:

Elus municipaux : Hüseyin YILDIZ (Co-Président élu), Nicole IZORE (conseillère municipale), Frédéric GIRAUD (conseiller municipal), Jacques TAPIN (adjoint au maire).

Membres conseil de quartier : Claude DUBOUE (Co-Président habitant), Eve-Rose DESWARTE (Co-présidente Habitante), Noëlle AIRAULT, Jean-Philippe ARNAUD, René BADOT, Alain BLO, Gilles DECOMBES, Corinne DELAVault-BLO, Jean DELRIEU, Denis Romain DUBUIS, Claude DUCH, Jacqueline DUCH, Idriss EL MESNAOUI, Annie FORNES, Alain HENRION, Jean-Marc HIGELIN, Roland JOUANNETAUD, Lucien-jean LAHOUSSE, Rémy LANDAIS, Jean-Pierre MERIGEAUD, Alain METAYER, Jacques MORISSET, Stéphane MORISSON, Rose Marie NIETO, René PAPET, Françoise RADUREAU, Marie Edmée SEBERT, Florent SIMMONET, Hocine TELALI, Monique TROUVE, François VIALA.

Excusés : Geneviève GAILLARD (députée-maire), Solange CHARLOT, Martine PEROCHON, Fatima REIS, Sylvette RIMBAUD.

Absents : Catherine ARNAUD, Yannick BARBAUD, Gérard BENAY, Olivier BOIREAU, Cyril CAFFIAUX, Michel CHASSAC, Louis CONDE, Marie Noëlle DEHAY, Catherine DESFORGES MOREAU, Fabien DURAND, Virginie LEONARD, Anne LESECQ, Pierre MOULIN, David OLIVIER, Jean-Pierre OLIVIER, Michel PAILLEY, Monique PETORIN, Bernard POLY, Yannick PRUNIER, Michèle QUESNOT, Catherine RIBAUT, Rodolphe ROBUCHON, Daniel ROUYEZ, Yannick TARDY, Patrice TRICOIRE, Pascale VINCENT, Jean WORMS.

Agents municipaux : Katia HAMMOUTENE (service espaces verts-naturels), Fabrice DARTAYET (bureau d'études voirie), Robin DEGREMONT, Marc MONNERIE + Nicolas COTREL (Deux-Sèvres Nature Environnement).

Public : 25 personnes

• **Ouverture de la séance : 20h30**

H.YILDIZ présente l'ordre du jour :

- Parc des Brizeaux : information sur « la gestion différenciée des espaces verts »
K.HAMMOUTENE (service espaces verts-naturels) + N.COTREL (DSNE)
- Point sur les aménagements prévus rue Jules Ferry
F.DARTAYET (bureau d'études voirie)
- Véloration : le 20 juin, tous à vélo !
- Projets en cours sur le quartier (demandes à valider, demandes en cours...)
- Échanges avec le public

Un conseiller de quartier souhaite poser une question avant que le point n°1 de l'ordre du jour soit abordé. La question concerne l'enveloppe « fonctionnement » de 50 000 €. Où en est-on ? Quel devenir ?

J.TAPIN (adjoint au maire) répond à cette question. Ainsi, il précise que l'annexe à la charte des conseils de quartier est en cours de rédaction et que, pour l'instant, l'heure est au recensement des projets. L'objectif est de voter cette annexe à la charte lors de l'assemblée plénière des conseils de quartier qui aura lieu le samedi 24 octobre 2009 à Noron.

I. Parc des Brizeaux : information sur « la gestion différenciée des espaces verts »

K.HAMMOUTENE (services espaces verts et naturels) effectue cette présentation. C'est elle qui a proposé au conseil d'apporter une information sur « la gestion différenciée des espaces verts », nouvelle technique de travail utilisée par les services espaces verts/naturels de la ville de Niort depuis le printemps 2008 sur deux quartiers « pilotes » : Ste Pezenne et... Quartier Nord. Le but est d'appliquer « la gestion différenciée des espaces verts » à l'ensemble de la ville de Niort en 2010. Des questions se posent sur le sujet. Explications.

K.HAMMOUTENE précise que dans la logique actuelle de développement durable, il est normal que le service espaces verts et naturels de la ville adapte ses techniques de travail. Des détails sont apportés : la ville de Niort, c'est 350 hectares d'espaces verts publics répartis sur 658 sites. A ce titre, la ville se doit d'avoir une gestion responsable de ses espaces verts. D'autant plus, que les pratiques de travail effectuées par la fonction publique servent souvent de modèle aux pratiques personnelles des riverains. Enfin, il est important de prendre en compte la pénibilité du travail des agents et, à ce titre, la gestion « responsable » ou « différenciée » apporte de réelles avancées.

Cette technique doit répondre à des objectifs environnemental et économique par des méthodes de jardinage plus respectueuses de la faune et la flore (en laissant pousser l'herbe de façon maîtrisée sur certains sites), par la limitation de la consommation d'eau, la réduction de l'utilisation de pesticides et de désherbants chimiques. Ce mode de gestion permet de favoriser une diversité de plantes, ce qui fournit alimentation et habitat à la faune locale (insectes, oiseaux...). Il est important de comprendre que toutes les herbes sauvages ne sont pas des mauvaises herbes. K.HAMMOUTENE précise que le désherbage thermique est de plus en plus utilisé par son service. Cette remarque est importante car il faut savoir que l'utilisation de 22 désherbants sera interdite d'ici 2018. La gestion différenciée implique une gestion au cas par cas des espaces verts. C'est pourquoi les habitants ne doivent pas hésiter à contacter les services de la ville en cas de besoin.

K.HAMMOUTENE explique que pour tous les nouveaux espaces, le paillage se fait au sol. La question de la place des abeilles est posée. Si une gestion des espaces verts est mise en place pour favoriser la diversité des espèces végétales, une gestion de la pollinisation doit aussi être réfléchie. Un conseiller de quartier pose la question des allergies dues au pollen. Les services s'interrogent : les désherbants ne sont-ils pas plus nocifs ?

Un conseiller de quartier interpelle les services sur les couleuvres. Gérer différemment les espaces verts n'implique-t-il pas un danger d'augmenter la présence de cette espèce ? N.COTREL (Deux-Sèvres Nature Environnement) rappelle que les couleuvres vivent plutôt dans des lieux humides et boisés. De ce fait, le parc des Brizeaux, par exemple, n'est pas forcément un lieu propice. Il explique aussi que la couleuvre n'est pas une espèce dangereuse et est très craintive de l'homme

Le parc des Brizeaux

C'est N.COTREL (Deux-Sèvres Nature Environnement) qui se charge de cette présentation. En effet, sur les deux quartiers « pilotes » en terme de gestion différenciée des espaces verts (Ste Pezenne et Quartier Nord), un site est tout particulièrement étudié : le parc des Brizeaux.

Le changement des techniques de travail de la part du service «espaces verts » a, apparemment, été perçu de la part des habitants. Différents indicateurs biologiques ont été identifiés : papillons, criquets, sauterelles... Une centaine de plantes ont été répertoriées dans le parc, ce qui est relativement important pour un parc urbain (diversité floristique). N.COTREL précise que le meilleur indicateur biologique est le papillon car cette espèce réagit extrêmement vite au changement de son milieu naturel.

La gestion différenciée des espaces verts au sein du parc des Brizeaux a permis de faire de réelles avancées en terme de diversité biologique. Ainsi, la belle surprise 2009 a été de constater le développement important de pieds d'orchidée (1 pied en 2008 – une centaine de pieds en 2009).

Un conseiller de quartier pose la question suivante : le changement de pratiques ne risque-t-il pas d'augmenter la charge de travail des agents, et donc, l'attente des usagers ? N.COTREL répond à la question en affirmant qu'actuellement, la charge de travail est en effet augmentée à cause du changement de pratique. Néanmoins, sur le moyen et long terme, la tendance va s'inverser car la pousse des végétaux sera respectée (sans coupes à répétition)

La Co-Présidente souhaite intervenir vis-à-vis du terrain de cross. Celui-ci est recouvert de diverses herbes. Est-ce que le terrain va rester tel quel ? K.HAMMOUTENE répond à la

question en précisant que oui, le terrain va rester tel quel mais que cela ne change rien à la pratique sportive. Il est tout à fait possible de rouler sur les herbes du terrain de cross.

K.HAMMOUTENE conclue le premier l'ordre du jour en répondant à une requête du conseil de quartier. En effet, lors de la réunion du 15 avril, le conseil de quartier avait fait une demande de signalétique (aires de jeux, bâtiments, faune/flore...) à disposer aux entrées du parc des Brizeaux. Cette demande a été officialisée par une fiche de proximité (fiche n°14). K.HAMMOUTENE a fait le suivi nécessaire et présente une signalétique au conseil. Sur la méthode, il est proposé d'envoyer ce panneau d'information aux membres de la commission « environnement-espaces verts » afin de recueillir leurs réactions. Ceci permettra à K.HAMMOUTENE de valider définitivement le contenu de la signalétique. La date limite déterminée pour collecter les remarques des membres de la commission « environnement-espaces verts » = mardi 30 juin.

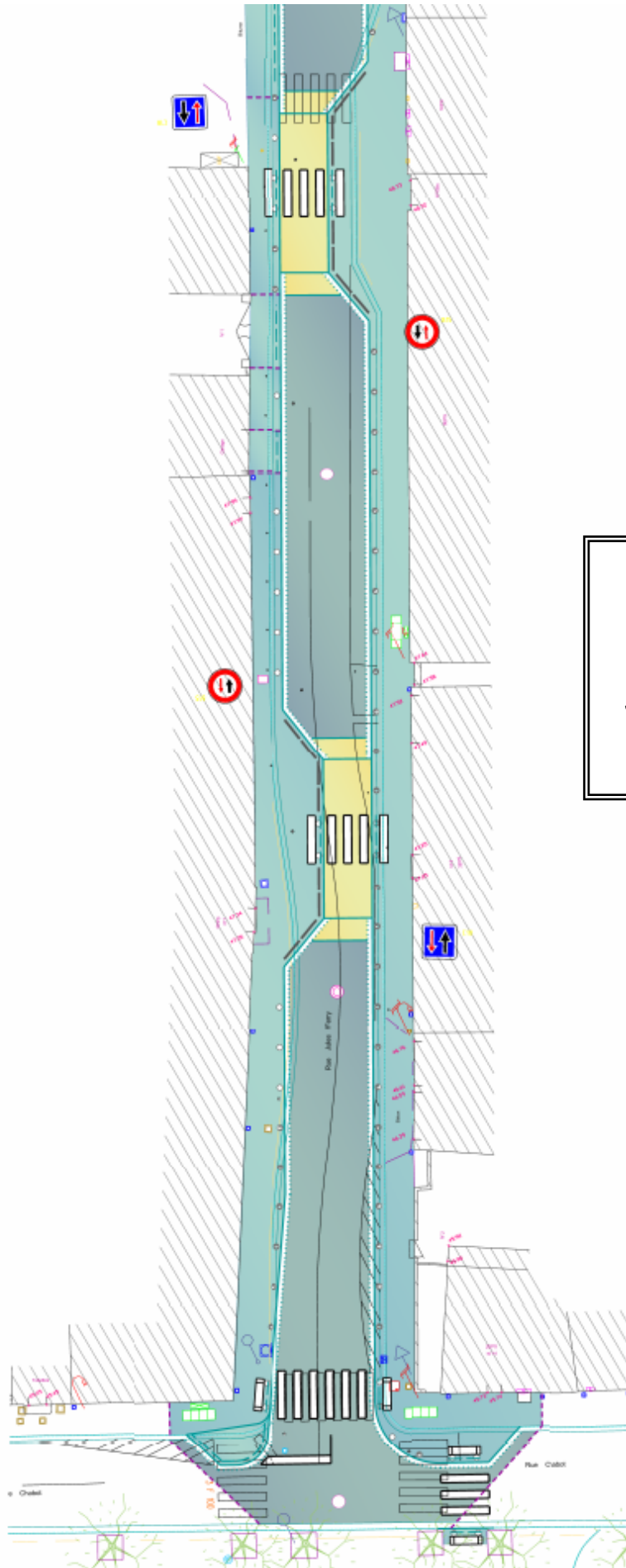
Deux remarques suite à cette présentation :

- Rue Blaise Cendrars : des arbres ont été coupés dans cette rue. Qu'en est-il aujourd'hui ? Est-il envisagé d'en replanter ? Le trottoir est par ailleurs abîmé.
- Angle des rues Sarrazine-Cholette-Gainerie : une canalisation de tout à l'égout est percée et se déverse dans le Lambon au quotidien. La CAN doit en être informée pour intervention.

II. Point sur les aménagements prévus rue Jules Ferry

Ce projet est une demande forte du conseil de quartier. Ce dernier avait une priorité: réduire la vitesse des automobilistes qui empruntent cette rue. En effet, cette voie, en l'état actuel, pose problème car elle abrite une école (Jules Ferry) et est utilisée par de nombreux véhicules.. Des aménagements sont demandés par le conseil depuis plusieurs mois afin de sécuriser cette zone.

Les services de la ville ont répondu à la demande, et notamment le bureau d'études voirie. F.DARTAYET, du bureau d'études voirie, présente le projet.



Partie basse
du projet, avec
intersection rue
Jules Ferry – rue
Chabot

F.DARTAYET précise que, comme on peut le voir sur le plan, deux placettes seront créées : une devant la sortie de l'école maternelle, une devant la sortie de l'école élémentaire. Ceci obligera les véhicules à réduire leur vitesse à proximité des passages d'enfants.

Il est confirmé que le stationnement perdu dans cette espace sera reporté dans le haut de la rue Jules Ferry. F.DARTAYET explique que la circulation aux heures de pointe sera rendue compliquée et que c'est une volonté délibérée du projet. Le but, au final, est de reporter les flux de circulation vers les voies adjacentes (rue du vieux Fourneau notamment) afin d'avoir moins de véhicules à proximité du groupe scolaire Jules Ferry.

Un conseiller de quartier se pose la question de l'énervement des automobilistes qui seront bloqués entre les deux placettes. F.DARTAYET répond qu'il existe des passages prioritaires. Ainsi, pour la première chicane, ce sont les automobilistes qui viennent de la rue Chabot qui seront prioritaires. Il rappelle aussi que la priorité est de réduire la vitesse dans cette rue. F.GIRAUD (conseiller municipal) appuie cette remarque en rappelant que le bureau d'études voirie, avec ce projet, répond à la requête initiale du conseil de quartier. Il conclue ainsi : « si l'aménagement pose vraiment des problèmes par la suite, il n'est pas interdit de modifier la voirie si nécessaire ». Jacques TAPIN propose une expérimentation du projet tel qu'il est présenté avec des ajustements le cas échéant.

III. Vélorution : le 20 juin, tous en vélo !

Un point est fait sur la manifestation.

Départ pour Quartier Nord : 10h devant le stade Espinassou.

Un conseiller de quartier souhaite faire une remarque sur le contenu du flyer distribué. En effet, selon lui, le terme « schizophrénie automobile » n'est pas forcément adapté.

IV. Demandes à valider

- Groupe scolaire des Brizeaux = cabane à vélos (maternelle)
Un devis à 3 000€ est proposé – validation du conseil (2 abstentions)
Un conseiller rappelle qu'il faudra veiller à une réponse "équilibrée" du conseil de quartier aux demandes de l'ensemble des groupes scolaires du quartier Nord.
- Rue Pierre Loti = mise en sens unique
Une réunion entre riverains a eu lieu le 13.05.09, réunion animée par le référent de la commission « voirie ». Lors de cette réunion, il y a eu consensus sur la demande.

Une expérimentation de mise en sens unique (entrée rue de l'Herse, sortie rue de Cholette) est proposée – validation du conseil (6 abstentions et 1 contre).

Le bureau d'études voirie a reçu la demande et étudiera sa faisabilité et son impact.

○ Pontreau = éclairage à l'arrière des tours

Le conseil a effectué plusieurs demandes vis-à-vis du Pontreau. L'une de celles-ci est réétudiée en conseil car elle pose problème : la demande d'éclairage à l'arrière des tours. En effet, certains riverains du Pontreau se montrent défavorables quant à la pose d'éclairage car, selon eux, cela pourrait être source de rassemblement, donc de nuisances. Le service « vie participative » met en garde le conseil vis-à-vis de la méthode : il faut éviter d'opposer riverains et conseil de quartier. De plus, la demande d'éclairage est-elle la solution la plus adaptée pour répondre aux attentes ? Il est donc proposé au conseil de créer un groupe de travail spécifique « Pontreau ». Celui-ci aura à charge de préciser clairement la demande, ce qui facilitera le travail des services par la suite. La démarche suivante est proposée : le groupe de travail effectue une visite sur site, puis construit un questionnaire pour les riverains du Pontreau. Dans un second temps, ce questionnaire est distribué (boîtes aux lettres, porte à porte ?) aux riverains afin de collecter leurs réponses. Les habitants pourront déposer les questionnaires à la salle Mosaïque (proximité).

Trois conseillers de quartier se portent volontaires pour faire parti du groupe de travail « Pontreau » = Jacques MORISSET, Annie FORNES, Denis-Romain DUBUIS. Fatima REIS (excusée pour le CQ) sera également informée de ce groupe de travail. H.YILDIZ conclue ce point en précisant que sur la question du Pontreau, deux notions doivent être distinguées. En effet, la partie « investissement » (demande des adultes du Pontreau) sera travaillée par le groupe de travail « Pontreau » = conseil de quartier. La partie « social » (demande des jeunes du Pontreau) sera travaillée par les élus. Celle-ci concerne plus précisément un « local jeunes » et un animateur.

○ Sablières = Chalet en bois

Le 15.04.09, une fiche de proximité a été établie sur le sujet. Celui-ci fait débat au sein du conseil. En effet, si la demande est là (habitants Sablières), si les moyens sont là (service patrimoine bâti)... la gestion du fonctionnement n'est pas définie. Autrement dit, la question de la structure responsable de ce possible site se pose ? Le CSC rappelle, pendant le conseil, qu'il n'a ni les finances ni le personnel pour gérer une structure supplémentaire sur son territoire de compétence. Le projet est donc en attente pour l'instant. La priorité est de trouver une solution à cet aspect «fonctionnement » et ceci, avant de faire travailler le conseil de quartier sur un cahier des charges et les services de la ville sur un devis.

V. Demande en cours

- Route de Chauray – rue des Maisons Rouges = chemin piéton
Projet à 25 000€ (avec accès personnes handicapées).
Validation des services et des élus – Début des travaux en novembre 2009 (2 mois)
- Rue du Bas Surimeau = mur d'enceinte du lavoir
Projet à 11 000€.
Validation des services et des élus – Début des travaux en septembre 2009 (3 mois)
- Place de Strasbourg = office traiteur
Projet à 15 000€.
Validation des services et des élus – Début des travaux en septembre 2009 (3 mois)
- Pontreau = goudronnage des entrées n°8-10-12
Intervention effectuée par la régie.
Pas de goudronnage mais du grave ciment/calcaire.
Début des travaux au second semestre 2009.

Trois projets sont en cours d'étude :

- Rue des Sablières = projet détaillé en cours à la direction des espaces publics (DEP),
- Signalétique parc des Brizeaux = proposition faite lors du conseil par le service espaces verts et naturels,
- Mur du stand de tir = devis en cours au bureau d'étude espaces verts et au patrimoine-bâti.

VI. Dates du second semestre

Réunion d'information rue de Cholette (2^{ème} phase)

Lors du bureau (27.05.09), le service « vie participative » avait proposé d'inscrire un point à l'ordre du jour du CQ du 18.06.09 sur la 2^{ème} phase de la rue de Cholette. Le bureau d'étude avait été clair sur le sujet : une présentation uniquement des grandes lignes était possible (modification du coût global du projet et donc, de plusieurs points de celui-ci). Dans ces conditions, le bureau avait refusé une présentation, jugée « a minima ».

Une réunion d'information sera par conséquent organisée début septembre entre la commission « voirie » et le bureau d'étude missionné. Suit un débat entre les conseillers de quartier sur la première phase de la rue de Cholette et le tandem démocratie participative – démocratie représentative.

Bureaux et conseils de quartier

- o Bureau = Mercredi 2 septembre 2009 – 20h00 – la Caravelle
Mercredi 25 novembre 2009 – 20h00 – la Caravelle
- o Conseil = Mercredi 23 septembre 2009 – 20h30 – CSC Strasbourg
Mercredi 16 décembre 2009 – 20h30 – CSC Cholette
- o Assemblée plénière = Samedi 24 octobre 2009 - Noron

VII. Échanges avec le public

Le sujet de la biblio-ludothèque est abordé. Un membre de la commission « lien social » explique qu'une partie de celle-ci a été reçu par Madame Le Maire. La décision politique a été d'installer la biblio-ludothèque au centre Dugesclin et une antenne aux Brizeaux. H.YILDIZ tient à rappeler que la mise en place de cette antenne a été défendue par les élus du quartier « Quartier Nord ». Certains conseillers de quartier se montrent déçus du choix du centre Dugesclin pour abriter la biblio-ludothèque.

Autre sujet débattu : le stationnement au stade Espinassou les jours de matchs. Suite à la demande du conseil de quartier, le service des sports s'est mis en relation avec le club de rugby. Ce dernier va dans le sens du conseil de quartier et souhaite trouver des solutions à ce problème récurrent. Dans un premier temps, le Conseil général a accepté d'ouvrir son parking (réservé en semaine) le week-end. Dans un second temps, le service des sports a créé trois signalétiques mobiles « parking visiteurs » afin d'indiquer l'existence de ce parking. Ces signalétiques sont mises en place par le club de rugby. Malheureusement, certaines personnes se garent encore de manière anarchique. De nouvelles pistes sont étudiées : stadier pour indiquer le parking et empêcher les stationnements abusifs, annonces au micro avant les matchs, faux PV pour prévention... Cette question sera suivie dès le 1^o match de reprise de la saison rugbystique.

Fin de la réunion à minuit.